

AR Prefecture

046-214601767-20251113-202511-57-DE
Reçu le 24/11/2025EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALDe la commune de LIVERNON,
Séance du 13 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice	12
Présents	07
Votants	11
Absents	05

Date de la convocation :

03 novembre 2025

Date d'affichage :

03 novembre 2025

OBJET :

Délibération N° 2025-11-57

Clarification des tarifs
des concessions du
cimetière

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 24/11/2025
Et publication ou notification
Du 25/11/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le treize du mois de novembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Soulier Bruno - Verbiguie Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul a donné pouvoir à Verbiguie Laurie - Serrau Martial a donné pouvoir à Mas Cédric - Mézy Amandine.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2024-10-54 du 22 octobre 2024 fixant les tarifs du cimetière. Il expose que la gestion administrative des concessions pose parfois problème, plus particulièrement au niveau de la surface définie, et ce pour les concessions qui ne sont pas perpétuelles.

Il propose donc, sans changement des tarifs, la clarification suivante :

- Emplacement simple : **l'emprise au sol en surface** ne permet de mettre qu'un cercueil ;
- Emplacement double : **l'emprise au sol en surface** permet de mettre deux cercueils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition telle que présentée, sans modification des tarifs, à savoir :
 - o Emprise au sol emplacement simple : **180 €** (pour 30 ans)
 - o Emprise au sol emplacement double : **360 €** (pour 30 ans)
 - o Case de Columbarium (**4 places**) : **700 €** (pour 30 ans)
 - o Cave urnes : **350 €** (pour 30 ans)
 - o Caveau communal : gratuit pour 1 mois puis **4 €** par jour limité à 6 mois
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches d'établir et de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jacques COLDEFY